



Département de la Sarthe
Commune de Teloché
"Le Pré du Moulin"

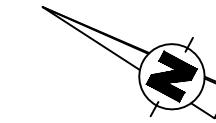


PLAN DE COMPOSITION
Echelle 1/1000

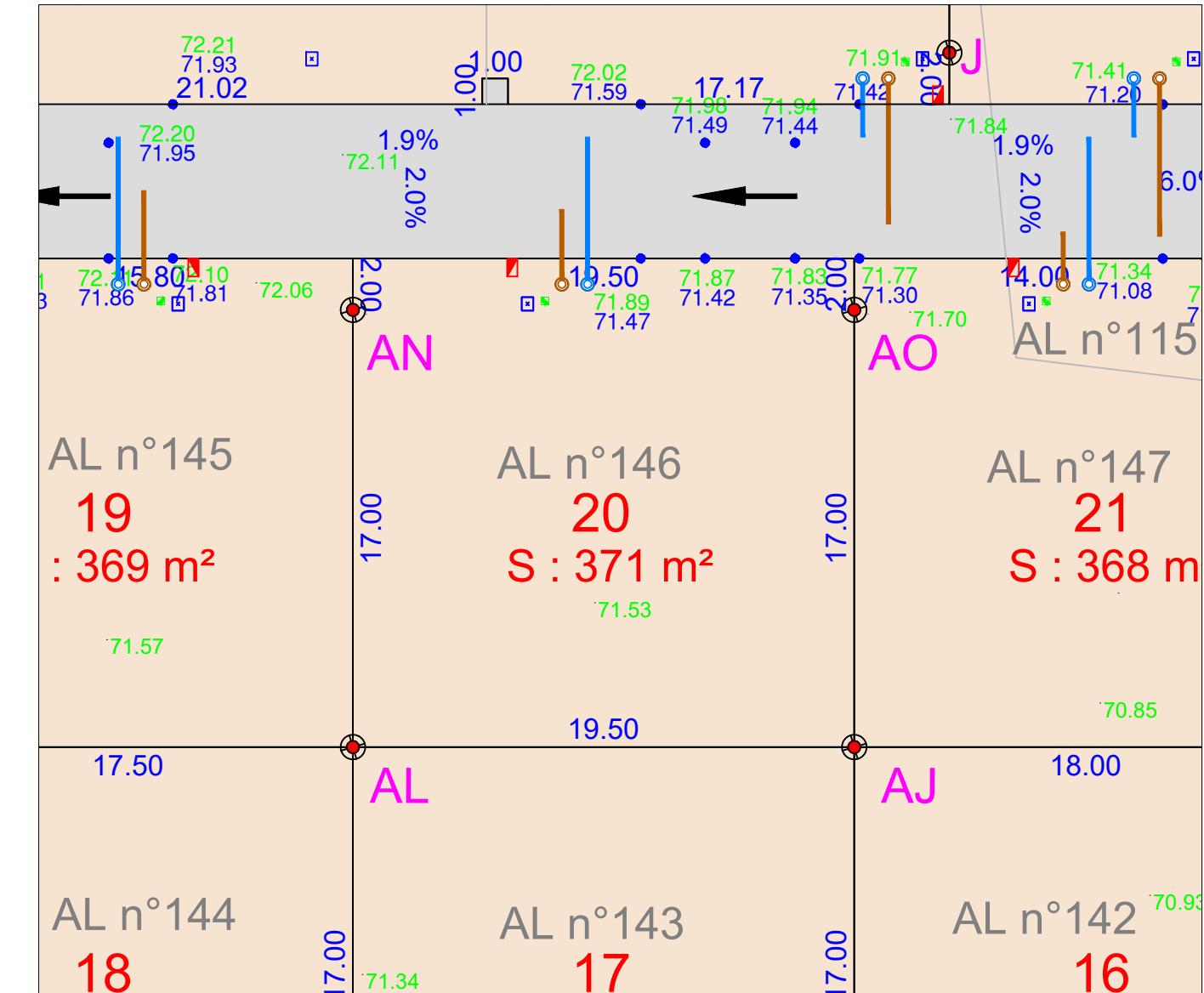
Maître d'Ouvrage : Foncier Aménagement
3 Rue René Hatet - Appt n°002
72000 Le Mans
Tél. : 02.43.86.64.76

Géomètre-Expert : Cabinet LOISEAU
SELARL de géomètres-Experts
13 bis rue Jean Gremillon
72000 LE MANS
Tél : 02.43.23.38.10 fax : 02.43.41.42.06

Plan de bornage
Lot 20
Echelle : 1/250

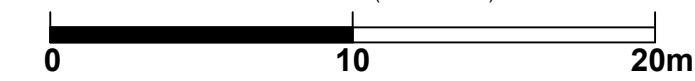


Section AL n°146
Superficie : 371m²
Surface de plancher : 200m²



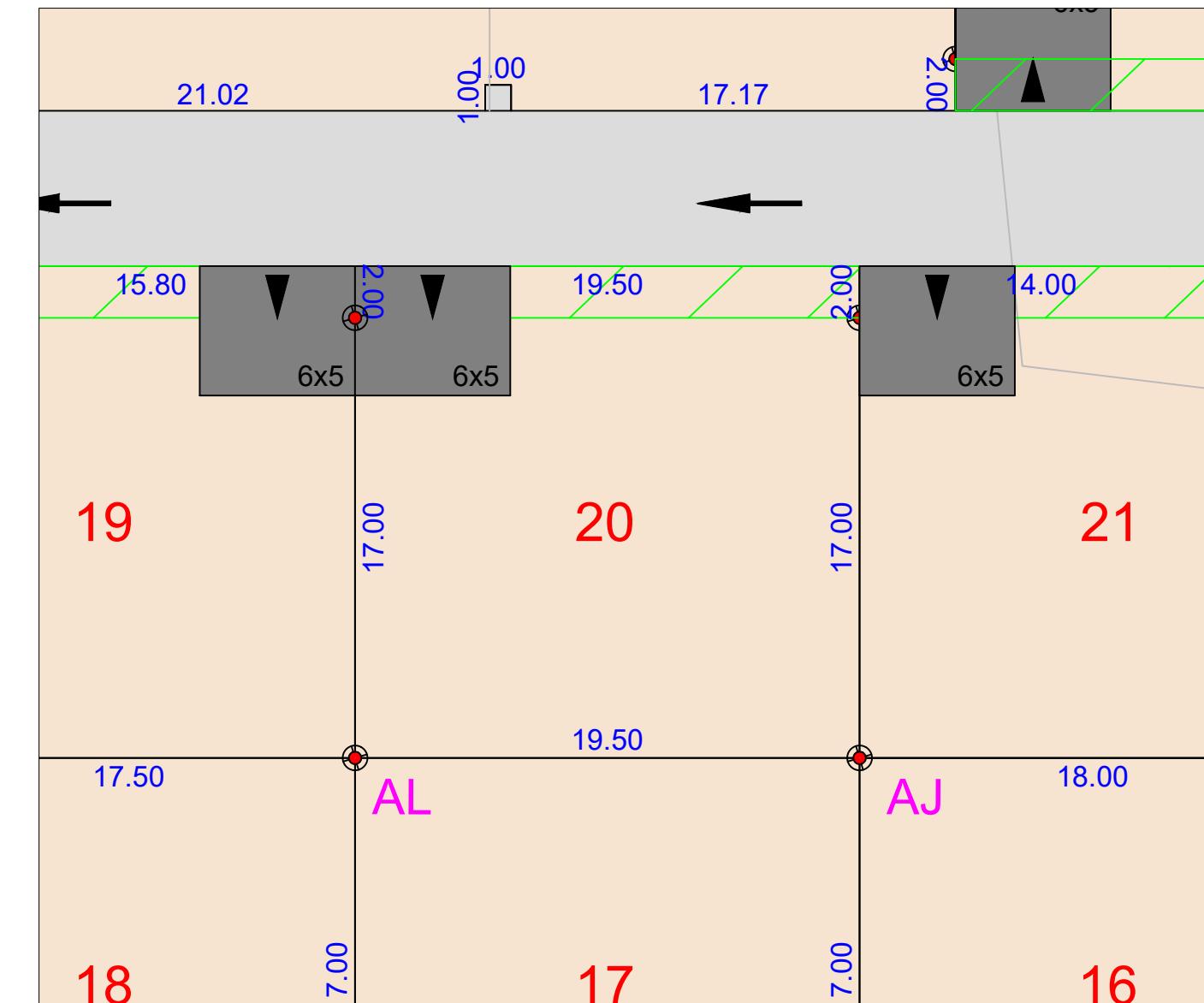
- Haies à planter à la charge de l'aménageur
- Arbres à planter à la charge de l'aménageur
- Coffret ENEDIS et GAZ
- Lots
- Espaces verts
- Voirie
- Chemin piétonnier
- Parkings (dalles engazonnées)
- Emprise lotissement
- Cote planimétrique
- Cote planimétrique
- Borne OGE plaquette nouvelle
- Citerneau
- Boîte de branchement EP
- Boîte de branchement EU
- Regard préf. 30x30 mutualisée TELECOM+FIBRE
- 67.68 cote altimétrique TN (avant travaux)
- 67.68 cote altrimétrique voirie projet (Phase DCE)

N.B: La position des branchements et des réseaux est indicative.
Les cotes indiquées sur le plan sont indicatives.



**Règlement Graphique
Lot 20**
Echelle : 1/250

NB: Les dispositions sur le règlement graphique se rajoutent aux dispositions du règlement du PLU en vigueur.



haie à créer à la charge de l'aménageur

arbre à créer à la charge de l'aménageur

arbre existant conservé

emprise lotissement

accès imposé de dimensions 6x5ml (à charge de l'acquéreur)

accès imposé de dimensions 5x5ml (à charge de l'acquéreur)

zone inconstructible sauf pour les clôtures (2m de large)

zone inconstructible (zone humide)